

	Do 335 – Échelle d'évaluation des 24/25 compétences	
	Commission Prom-Qual	07.02.2025

Le plan d'études cadre (PEC 2021) de la formation donnant accès au titre d'éducateur.trice de l'enfance (EDE), respectivement au titre d'animateur.trice communautaire (AC), définit, comme niveau attendu, le niveau 6 du CNC (voir le Do330 - *Présentation du cadre national des certifications*) pour chacune des **24/25 compétences**¹.

Parallèlement aux *Directives de la procédure de promotion et de qualification* et aux *Directives du Dossier de Démonstration de Compétences*, ce document décrit la manière dont la présente échelle d'évaluation des 24/25 compétences est construite :

1. exécutant (CNC niveau 4) - démontré insuffisamment
2. exécutant (CNC niveau 4) - démontré avec lacunes
3. exécutant (CNC niveau 4) - démontré avec aisance
4. exécutant (CNC niveau 4) - démontré avec maîtrise
5. contributeur (CNC niveau 5) - démontré insuffisamment
6. contributeur (CNC niveau 5) - démontré avec lacunes
7. contributeur (CNC niveau 5) - démontré avec aisance
8. contributeur (CNC niveau 5) - démontré avec maîtrise
9. leader (CNC niveau 6) - démontré insuffisamment
10. leader (CNC niveau 6) - démontré avec lacunes
11. leader (CNC niveau 6) - démontré avec aisance
12. leader (CNC niveau 6) - démontré avec maîtrise

1. Trois niveaux de professionnalisation (CNC)

Un.e étudiant.e suivant un parcours en 3 ans visera le niveau 4 du CNC 4 en fin de 1^{ère} année ; en fin 2^{ème} année, dans laquelle entre également en formation le parcours en 2 ans (ASE), l'étudiant.e visera alors le niveau 5 CNC. Enfin, en fin 3^{ème} année, l'étudiant.e devra avoir atteint le niveau 6 du CNC 6 :

	CNC 4 – DDC1	CNC 5 – DDC2	CNC 6 – DDC3
1^{ère} année	exécutant.e, professionnel.le encadré.e		
2^{ème} année		contributeur.trice, professionnel.le en devenir	
3^{ème} année			Leader, professionnel.le confirmé.e

Ces 3 niveaux de professionnalisation peuvent être décrits ainsi :

Niveau de professionnalisation d'une compétence en regard des niveaux du CNC et au fil des années de formation	
Exécutant.e, professionnel.le encadré.e	En tant qu'exécutant.e, vous êtes un.e professionnel.le encadré.e. En regard de la compétence, vous observez, conduisez ou participez à des activités à partir de consignes, lignes directrices, procédures ou tout autre support et vous produisez des retours sur celles-ci pour envisager les pistes d'amélioration et/ou de développement. Vous avez identifié les étapes à franchir pour maîtriser la compétence de manière autonome.
Contributeur.trice, professionnel.le en devenir	En tant que contributeur.trice, vous êtes un.e professionnel.le en devenir. Vous mettez en œuvre la compétence au travers de vos contributions dans différents espaces de travail et de collaboration de manière autonome, dans des contextes variés mais prévisibles, en considérant les

¹ Le PEC EDE prévoit 24 compétences à démontrer ; le PEC AC prévoit quant à lui 25 compétences à démontrer.

	enjeux des situations et en mobilisant vos ressources et celles de son environnement. Vous savez que vos contributions seront appréciées par des tiers.
Leader, professionnel.le confirmé.e	En tant que leader, vous êtes un.e professionnel.le confirmé.e. En regard de la compétence, vous démontrez des postures de leader dans différents espaces de travail et de collaboration dans des contextes inédits nécessitant anticipation et ajustements en continu dans le fil des activités. Les dimensions de prise d'initiative, d'anticipation et de mesures correctives vous sont familières. Vous pouvez présenter la compétence, en expliquer les tenants et les aboutissants et vous appuyer pour cela sur des concepts théoriques. Vous maîtrisez suffisamment la compétence pour pouvoir accompagner les autres dans leur développement.

2. Quatre stades de maîtrise de chaque niveau

Chaque compétence, pour chaque niveau (4, 5 ou 6 du CNC), est quant à elle évaluée sur la base d'une échelle à 4 stades, selon le principe suivant :

- | | | |
|--|---|------------------------|
| 1. compétence démontrée insuffisamment | } | compétence non validée |
| 2. compétence démontrée avec lacunes | | |
| 3. compétence démontrée avec aisance | } | compétence validée |
| 4. compétence démontrée avec maîtrise | | |

À titre d'exemple, voici ce que signifie, du point de vue expérientiel de l'étudiant.e, cette échelle à 4 stades :

Échelle d'acquisition d'un niveau de compétence	
Insuffisamment démontré/pratiqué	Vous avez peu pratiqué et donc la démonstration du niveau attendu est très faiblement documentée. Vous savez que vous devez augmenter significativement les opportunités de pratiquer la compétence.
Démonstré/pratiqué avec lacunes	Vous avez vécu quelques situations ou avez réalisé certaines activités relatives au niveau attendu de cette compétence. Toutefois, vous n'avez pas encore exploré l'ensemble des situations, des dimensions ou des indicateurs usuels pour le métier, en regard de ce niveau attendu de cette compétence.
Démonstré/pratiqué avec aisance	Vous avez exploré l'ensemble des situations, dimensions et indicateurs usuels pour le métier, en regard du niveau attendu de cette compétence. Vous vous considérez à l'aise en regard du niveau attendu.
Démonstré/pratiqué avec maîtrise	Non seulement vous avez exploré l'ensemble des situations, dimensions et indicateurs usuels pour le métier, en regard du niveau attendu de cette compétence, mais vous avez acquis une certaine expertise.

3. Échelle d'évaluation des 24/25 compétences

Déclinée sur les 3 niveaux CNC attendus (1^{ère} année : niveau 4 du CNC ; 2^{ème} année : niveau 5 du CNC ; 3^{ème} année : niveau 6 du CNC), cette échelle se décline ainsi progressivement, allant de 1 à 12 :

	CNC 4 – DDC1	CNC 5 – DDC2	CNC 6 – DDC3
1^{ère} année	exécutant.e, professionnel.le encadré.e : 1 démontré insuffisamment 2 démontré avec lacunes 3 démontré avec aisance 4 démontré avec maîtrise		

2ème année		contributeur.trice, professionnel.le en devenir : 5 démontré insuffisamment 6 démontré avec lacunes 7 démontré avec aisance 8 démontré avec maîtrise	
3ème année			leader, professionnel.le confirmé.e : 9 démontré insuffisamment 10 démontré avec lacunes 11 démontré avec aisance 12 démontré avec maîtrise

Chaque étape d'évaluation est basée sur des critères et une échelle similaires, permettant ainsi d'attester de la progression de l'étudiant.e dans l'acquisition et la démonstration des 24/25 compétences attendues.

4. Tableau d'évaluation des 24/25 compétences (Re334/Re3341)

Le tableau d'évaluation (Re334/Re3341) regroupe l'ensemble des composantes de l'évaluation. Il se décline autour de 7 domaines de compétences (cf. les 7 onglets spécifiques), regroupant les 24/25 compétences.

La **première grille** (onglet « Synthèse ») présente d'une part la situation (du PEC) qui définit chaque compétence et, d'autre part, les indicateurs (un à quatre) qui permettent de déterminer si et comment la compétence est démontrée. Chaque année étant décrite, cela permet d'évaluer la progression dans l'acquisition des compétences entre la 1^{ère} année (exécutant.e : professionnel.le encadré.e / CNC 4), la 2^{ème} année (contributeur.trice : professionnel.le en devenir / CNC 5) et la 3^{ème} année (leader : professionnel.le confirmé.e / CNC 6).

La **deuxième grille** indique, pour la **1^{ère} année**, les compétences exigées pour chacun des actes de formation à évaluer (stage en décembre, pratique professionnelle et DDC 1). **En fin de 1^{ère} année**, l'étudiant.e doit démontrer au minimum la maîtrise des compétences au niveau 4 CNC correspondant à un niveau de professionnalisation de « professionnel.le encadré.e » (min. 3 selon l'échelle ci-dessus). Les compétences évaluées lors du stage ou de la pratique professionnelle, ainsi que les 3 compétences du TD, ne sont pas évaluées lors du DDC1, qui évalue les compétences restantes. Lors du DDC1, 3 compétences peuvent obtenir un score inférieur à 3. Le/la professionnel.le encadré.e est alors au même niveau de professionnalisation que les titulaires du CFC ASE.

La **troisième grille** indique, pour la **2^{ème} année**, les compétences exigées pour chacun des actes de formation à évaluer (stage ou pratique professionnelle et DDC2). **En fin de 2^{ème} année**, l'étudiant.e doit démontrer au minimum la maîtrise des compétences au niveau 5 CNC correspondant au niveau de professionnalisation de « professionnel.le en devenir » (min. 7 selon l'échelle ci-dessus). Les compétences évaluées lors du stage ou de la pratique professionnelle, ainsi que les 3 compétences du TD, ne sont pas évaluées lors du DDC2, qui évalue les compétences restantes. Lors du DDC2, 2 compétences peuvent obtenir un score inférieur à 7 lors du DDC 2. Ce.cette « professionnel.le en devenir » valide les compétences par leur mise en œuvre avec des contributions dans les différents espaces de travail et de collaboration de manière autonome, dans des contextes variés, prévisibles en considérant les enjeux des situations.

Enfin, la **quatrième grille** indique, pour la **3^{ème} année**, les compétences exigées pour chacun des actes de formation à évaluer (stage ou pratique professionnelle, travail de diplôme et DDC3). **En fin de 3^{ème} année**, l'étudiant.e doit démontrer l'ensemble des 24/25 compétences au niveau 6 CNC correspondant au niveau de professionnalisation de « professionnel confirmé » (min. 11 selon l'échelle ci-dessus). Les compétences évaluées lors du stage ou de la pratique professionnelle, ainsi que les 3 compétences évaluées dans le cadre du travail de diplôme, ne sont pas évaluées lors du DDC3, qui évalue les compétences restantes. Ce.cette professionnel.le confirmé.e valide les compétences en démontrant des postures de leader dans les différents espaces de travail et de collaboration dans des contextes nécessitant anticipation et ajustements en continu.

Filière EDE :

Exercices évalués	Grille 1 du Re334	Grille 2 du Re334	Grille 3 du Re334	Grille 4 du Re334
	Synthèse	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Pratique professionnelle	–	11 compétences à démontrer au niveau minimum 3	11 compétences à démontrer au niveau minimum 7	11 compétences à démontrer au niveau minimum 11
Travail de diplôme	–	–	–	3 compétences (6.3, 7.3 et 7.4) à démontrer au niveau minimum 11
Dossier de Démonstration de Compétences	–	10 compétences à démontrer au niveau minimum 3 ; 3 compétences* peuvent obtenir un score inférieur à 3	10 compétences à démontrer au niveau minimum 7 ; 2 compétences* peuvent obtenir un score inférieur à 7	10 compétences à démontrer au niveau minimum 11 ; aucune compétence* ne peut obtenir un score inférieur à 11

Filière AC :

Exercices évalués	Grille 1 du Re3341	Grille 2 du Re3341	Grille 3 du Re3341	Grille 4 du Re3341
	Synthèse	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
Pratique professionnelle	–	11 compétences à démontrer au niveau minimum 3	11 compétences à démontrer au niveau minimum 7	11 compétences à démontrer au niveau minimum 11
Travail de diplôme	–	–	–	3 compétences (2.3, 2.4 et 6.3) à démontrer au niveau minimum 11
Dossier de Démonstration de Compétences	–	11 compétences à démontrer au niveau minimum 3 ; 3 compétences* peuvent obtenir un score inférieur à 3	11 compétences à démontrer au niveau minimum 7 ; 2 compétences* peuvent obtenir un score inférieur à 7	11 compétences à démontrer au niveau minimum 11 ; aucune compétence* ne peut obtenir un score inférieur à 11

* Pour tenir compte des particulières conditions de formation et de la progression individuelle de chaque étudiant.e, une tolérance est admise en 1^{ère} et 2^{ème} année : en 1^{ère} année, 3 compétences du DDC1 peuvent obtenir un score inférieur à 3 ; en 2^{ème} année, 2 compétences du DDC2 peuvent obtenir un score inférieur à 7. En 3^{ème} année, toutes les compétences doivent en revanche avoir obtenu un score supérieur à 10.